Comptes Consolidés (IFRS) au 30 juin 2012

PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), les comptes consolidés du groupe Auto Hall ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telle que adoptés par la commission européenne.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre sont contrôlées exclusivement par le groupe et donc consolidées par intégration globale.

Sociétés	Activité	% contrôle
Auto Hall	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
	de marque Mitsubishi Fuso et la distribution de voitures	
	particulières, de véhicules utilitaires légers, de matériel	
	agricole et de matériel industriel et de T.P.	
SCAMA	Importation et Commercialisation des véhicules de marque	100%
	Ford.	
Diamond Motors	Importation et Commercialisation des véhicules de marque	100%
	Mitsubishi.	
SOMMA	Importation et Commercialisation de matériel agricole de	100%
	marque New Holland et divers.	
SOBERMA	Importation et Commercialisation de matériel de bâtiments,	100%
	de travaux publics, des mines et d'industrie.	
Leader Location LD	Location longue durée de véhicules sans chauffeur	100%
Auto Hall.com'	Société de communication	100%
SNGU	Commercialisation de véhicules de marque : Fiat, Lancia et	100%
	Alfa Roméo	
Auto Hall Véhicules	Assemblage et commercialisation de véhicules industriels	100%
Industriels		

PRINCIPALES REGLES APPLIQUEES

- Immobilisations incorporelles -IAS 38-

Elles comprennent exclusivement un fonds commercial, non amortissable. La comptabilisation de ce fond est effectuée au coût historique diminué de la perte de valeur éventuelle estimée à chaque clôture par le management du groupe.

BILAN ACTIF				
		En MAD		
ACTIF	30-juin-12	31-déc-11		
Immobilisations incorporelles	163 040,00	140 000,00		
Immobilisations corporelles	610 242 925,77	572 701 904,61		
Titres de participation non consolidés	23 490,00	23 490,00		
Autres immobilisations financières	45 815,00	45 815,00		
Impôts différés Actif non courants	5 582 169,10	6 805 593,00		
Actifs non courants	616 057 439,87	579 716 802,61		
Stocks	957 728 909,57	865 752 672,93		
Comptes Clients	836 248 474,75	715 246 071,91		
Autres créances d'exploitation	499 763 173,50	347 355 571,37		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 994 170,14	124 645 056,44		
Actifs courants	2 344 734 727,96	2 052 999 372,65		
Total Actif	2 960 792 167.83	2 632 716 175.26		

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES					
		En MAD			
	30-juin-12	30-juin-11			
Chiffre d'affaires	1 683 803 541,10	1 516 870 410,84			
Coût des biens vendus	1 374 964 413,66	1 240 153 769,68			
Charges externes	42 472 069,51	32 082 467,01			
Charges de personnel	64 267 032,11	59 082 375,90			
Impôts et taxes	5 438 695,11	4 352 296,77			
Dotations d'exploitations	27 151 525,11	26 242 928,69			
Reprises d'exploitations	4 848 971,94	5 410 643,55			
Autres produits	2 186 751,02	4 239 047,24			
Autres charges	8 512 696,18	7 822 962,69			
RESULTAT OPERATIONNEL	168 032 832,38	156 783 300,89			
Produits financiers	23 381 816,96	13 960 806,71			
Charges financières	22 491 208,67	8 265 919,03			
RESULTAT FINANCIER	890 608,29	5 694 887,68			
Charges d'impôt	55 287 217,50	49 869 870,00			
RESULTAT NET CONSOLIDE	113 636 223,17	112 608 318,57			
RESULTAT PAR ACTION	2,36	2,39			
RESULTAT DILUE PAR ACTION	2,36	2,34			

- Immobilisations corporelles -IAS 16-

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuellement constatées. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie estimée des actifs concernés en tenant compte également des valeurs résiduelles pour le cas du matériel de transport. Il est à noter également que les sociétés du groupe ne disposent pas de frais financiers qui peuvent faire l'objet d'une intégration dans le coût des immobilisations corporelles.

En plus, aucune subvention d'investissement n'a été reçue par le groupe pour l'acquisition d'im-

mobilisations. De ce fait, aucun retraitement n'a été effectué par le groupe pour ce cas. Les durées de vie retenues des immobilisations sont les suivantes :

Constructions (gros œuvres) 30 ans
Aménagements des constructions 3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage 2 à 15 ans
Matériel informatique 5 ans
Matériel de transport 4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau 10 ans

Enfin, le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des immobilisations corporelles.

- Contrats de location financement -IAS 17-

La filiale Leader Location LD dispose de contrats de leasing. Ces contrats ont fait l'objet de retraitement conformément à la norme IAS 17.

- Avantages au personnel -IAS 19-

Conformément à la norme IAS 19, les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées annuellement par un actuaire indépendant.

- Retraitement des impôts -IAS 12-

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

- Actions propres -IAS 32-

Les actions de la société Auto Hall détenues par elle ou par ses filiales sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cessions réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés aux capitaux propres.

BILAN PASSIF				
		En MAD		
PASSIF	30-juin-12	31-déc-11		
Capital social	481 758 720,00	481 758 720,00		
Prime d'émission	67 754 793,80	67 754 793,80		
Réserves consolidées	901 836 619,00	887 669 060,53		
Résultats consolidés de l'exercice	113 636 223,17	182 099 937,96		
Capitaux propres part groupe	1 564 986 355,97	1 619 282 512,29		
Intéréts minoritaires				
Capitaux propres	1 564 986 355,97	1 619 282 512,29		
Autres passifs non courants	8 748 150,24	12 440 023,73		
Impôts différés non courants	10 820 334,00	9 813 490,00		
Passifs non courants	1 584 554 840,21	1 641 536 026,02		
Dettes fournisseurs	542 721 347,21	448 374 918,34		
Autres passifs courants	379 341 249,70	201 212 153,94		
Autres passifs financiers à court terme	454 174 730,71	341 593 076,96		
Passifs courants	1 376 237 327,62	991 180 149,24		
Total Passif	2 960 792 167,83	2 632 716 175,26		



FIDUCIAIRE DES SOCIETES MAROCAINES

7, Rue Ben Dahano 20 000 Casablanea Maroc

47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca

Maroc Maroc

GROUPE AUTO HALL

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2012

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société AUTO HALL et de ses filiales (Groupe AUTO HALL) comprenant le bilan, le compre de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période allant du 1^{es} janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1.564.986 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 113.636.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliqués aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du Groupe AUTO HALL arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Fiduciaire des Sociétés Marocaines

Le Commission de la Com

inces News Hebdo Vendredi 28 Septembre 2012